

FICHE 10 : L'école élémentaire

RÈGLEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE L'ACADÉMIE DU HAUT-RHIN

« Tout enseignement à l'école sera obligatoirement donné en langue française (...)

Il y aura, dans la classe, outre une carte géographique de la France et une carte du département, des tableaux noirs, des tableaux de lecture et une collection de tableaux coloriés pour les exercices de langage, ainsi que le tableau des poids et mesures.

Il y aura par jour 6 heures de classe : le matin de 8 heures à 11 heures et le soir de 1 heure à 4 heures. (...)

Dans les écoles de filles, il y aura par semaine deux séances de deux heures au moins chacune consacrée à l'enseignement des travaux d'aiguille.

Dans les écoles fréquentées par des filles et des garçons, ils ne pourront jamais être réunis pour les mêmes exercices ; ils seront séparés par une cloison d'1 mètre 50 au moins de hauteur, disposée de telle manière que l'instituteur ait vu des deux côtés de la salle.

L'entrée et la sortie des filles précéderont de 5 minutes au moins celle des garçons.

Après la prière et l'inspection de propreté, les absents sont notés et punis, sauf s'ils ont une excuse légitime

Les seules punitions dont le maître puisse faire usage sont :

- les mauvais points
- la réprimande
- la retenue
- l'exclusion provisoire pour 10 jours
- le renvoi définitif prononcé par le Recteur

L'instituteur encouragera les élèves à avoir une apparence décente et honnête, à être polis et prévenants envers tout le monde.

Les vacances ont lieu du 15 septembre au premier lundi après la mi-octobre.

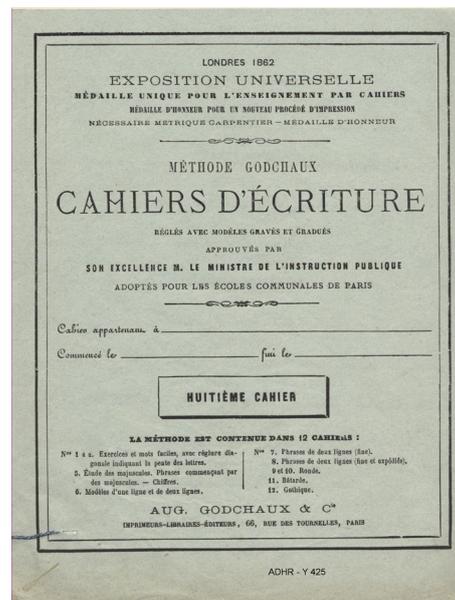
Les jours de congé sont, en plus du dimanche :

- le jeudi de chaque semaine
- les jours de fête légale
- les 3 derniers jours de la semaine sainte et le lundi de Pâques
- le lundi de Pentecôte
- le lendemain de Noël

Il sera tenu compte à l'Instituteur de ses efforts pour conserver les enfants à l'école pendant l'été, ainsi que pour introduire parmi eux l'usage de la langue française, même en dehors des heures de classe.

Le maître qui s'oublierait jusqu'à fréquenter des lieux publics, cafés, cabarets de danse, ou à se livrer à l'intempérance, manquerait à la première de ses obligations et il serait passible des peines édictées par la loi.

Fait le 26 octobre 1853 (ADHR, 1 T 167)



Questions :

1- Souligne en vert dans le texte tout ce qui concerne l'organisation de la salle de classe. Pourquoi toutes ces recommandations ?

2- Souligne en noir dans le texte tout ce qui concerne la séparation filles/garçons.

3- Repère dans le texte le passage qui parle des jours de congé. Quels

sont les jours de repos dans la semaine ? Explique donc l'expression « la semaine des 4 jeudis ».

4- Combien de semaines de vacances ont-ils ? Ont-ils des vacances d'été ?

5- Montre avec la fin du texte que l'instituteur doit être un modèle pour les habitants du village.

Instruction et éducation, quelles interférences ?

Le rêve de l'éducation à domicile, avec précepteur ou éducatrice, reste celui de bien des familles aristocratiques. Pour l'enfant, cela implique un risque de claustration, étouffante, dans le cadre familial.

Pour les parents, cela permet un contrôle total des contenus inculqués, en particulier aux filles, ainsi qu'une coupure avec les gens du commun, avec tout ce qui pourrait relever du vulgaire ou du pervers. Cependant, il vient un âge où la mise en pension s'impose, l'internat se chargeant d'élargir le cercle des relations sociales et de nouer des liens en dehors de la sphère familiale.

Cependant, les familles tentent de garder une certaine influence sur le monde scolaire : par exemple, l'hostilité des familles tend à faire disparaître l'usage des coups dans les pensionnats. Les écoles indiquent souvent dans leurs prospectus qu'elles excluent de semblables méthodes (les établissements religieux faisant office, dans ce domaine, de lanternes rouges). Les mœurs familiales imposent finalement leur loi à l'État qui émet de nombreuses circulaires destinées à rappeler que « l'enfant ne doit jamais être frappé » (1834, 1851, 1881) dans l'enceinte des écoles publiques.

FICHE 10 : L'école élémentaire

Répartition des matières d'enseignement dans les écoles primaires de l'agglomération de Colmar (3^e division¹)

Heure de la journée	lundi	mardi	mercredi	vendredi	Samedi	Règlement d'ordre intérieur	
Leçons du matin							
De 8 à 8 ¼	Inspection de propreté, appel et prière tous les jours					<p>Avant chaque classe, le maître assisté des surveillants met tout en ordre dans la salle d'école, taille les plumes, ligne les cahiers des enfants qui commencent à écrire sur le papier, etc., afin que ses soins ne retardent ou ne dérangent pas les exercices pendant la classe(...)</p> <p>Le maître et les surveillants procèdent à l'inspection de propreté. Les élèves malpropres sont réprimandés la première fois ; en cas de récidive, ils sont renvoyés à la maison pour se laver, se peigner ou décrocher leurs habits (...)</p> <p>Après l'appel, l'instituteur fait lui-même la prière à haute voix, avec onction et recueillement, au milieu du plus profond silence. Après la prière commencent les exercices (...)</p> <p>Après la prière et le chant, qui terminent chaque classe, les élèves se rangent deux à deux par quartier. Ils sortent en saluant le maître et se rendent chez eux sous la conduite d'un guide nommé à cet effet et chargé de noter ceux qui causeraient du désordre. Les élèves ne quittent la colonne que devant le domicile de leurs parents</p>	
8 ¼ à 9	Préparation à l'instruction religieuse sous la direction du maître	Instruction religieuse donnée par le ministre du culte ²	Préparation à l'instruction religieuse sous la direction du maître	Instruction religieuse donnée par le ministre du culte	Récitation et explication de l'évangile du dimanche suivant		
9 à 9 ½	Lecture française :	Lecture allemande	Lecture française	Lecture allemande	Lecture des manuscrits		
9 ½ à 10	Analyse grammaticale et du sens moral Traduction en allemand	Analyse grammaticale et du sens moral Traduction en français	Analyse grammaticale et du sens moral Traduction en allemand	Analyse grammaticale et du sens moral Traduction en français	Récitation par cœur des traductions faites pendant la semaine		
10 à 10 ½	Opération sur les nombres abstraits (fractions décimales et ordinaires)	Opération sur les nombres abstraits (fractions décimales et ordinaires)	Explication du système métrique	Opération sur les nombres abstraits (fractions décimales et ordinaires)	Opération sur les nombres abstraits (fractions décimales et ordinaires)		
10 ½ à 11	Applications usuelles						
À 11 h	Prière et chant religieux						
Leçons de l'après-midi							
De 1 à 1 ¼	Inspection de propreté, appel et prière tous les jours						
1 ¼ à 2	Calligraphie, copie de modèles lithographiés ; chiffres	Ecriture courante française (dictée d'orthographe et correction)	Calligraphie, copie de modèles lithographiés ; chiffres	Ecriture courante française (dictée d'orthographe et correction)	Ecriture par cœur des morceaux appris pendant la semaine, correction		
2 à 2 ½	Récitation de fables et d'autres morceaux choisis (explications)	Récitation de verbes et de règles grammaticales (explications)	Récitation de fables et d'autres morceaux choisis (explications)	Récitation de verbes et de règles grammaticales (explications)	Répétition des leçons de la semaine		
2 ½ à 3	conversation en français entre le maître et les élèves servant d'exercices intellectuels	Correction raisonnée de la dictée ci-dessus	conversation en français entre le maître et les élèves servant d'exercices intellectuels	Correction raisonnée de la dictée ci-dessus	Répétition des verbes et des règles appris pendant la semaine		
3 à 3 ½	Dictée d'orthographe en français, correction raisonnée	Composition en français	Dictée d'orthographe en allemand, correction raisonnée	Composition en français	Composition en allemand, correction		
3 ½ à 4	chant	correction	chant	correction	chant		
À 4	Prière et chant religieux						

1 L'équivalent du cycle 3 ou du CM1/CM2

2 Donc, le curé, le pasteur ou le rabbin

Questions :

1- Quelles matières sont totalement absentes des enseignements primaires ?

2- Quelles méthodes d'enseignement sont privilégiées ?

3- Montre que le rôle de l'instituteur va au-delà de la simple transmission de connaissances.



FRAD068_039J_0197

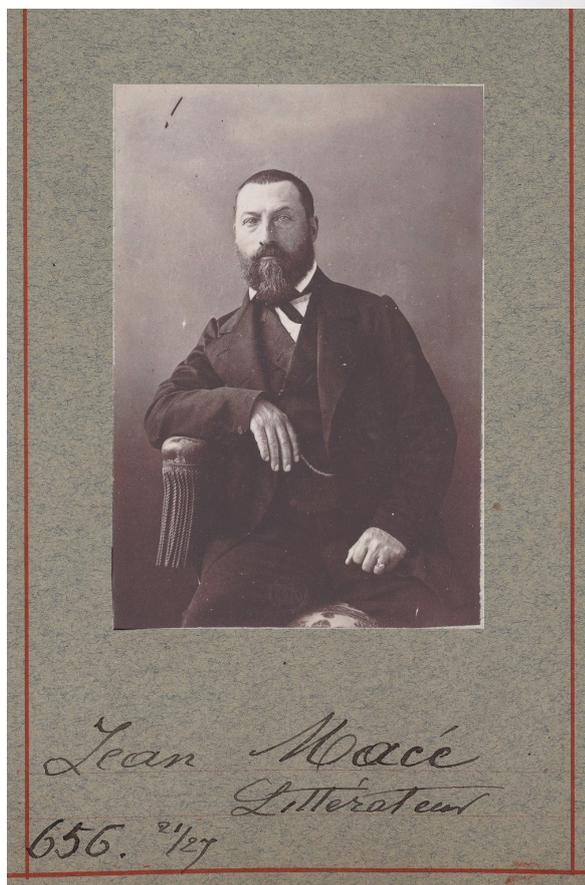
FICHE 11 : Un nouveau discours sur l'éducation

« Le vrai livre d'école devrait être le territoire de la commune. Que de choses à faire lire là-dedans aux enfants, bien plus utiles pour eux, bien plus intéressantes par-dessus le marché que le pronom défini et l'analyse logique. Au lieu d'aller chercher ces choses hors de l'école, on peut très bien les y apporter. Un musée scolaire, ramassé dans les bois et dans les champs, deviendrait un sujet inépuisable de leçons qui pourraient même précéder les exercices du B.A. - BA. Mais, me direz-vous ... voulez-vous donc que l'on commence par la science avec les enfants ? Très certainement [...].

Il y a une autre éducation qui doit marcher de front avec celle-là [...] c'est l'éducation physique, l'éducation des sens et des muscles, celle qui se fait de même à l'école buissonnière, qui se ferait bien mieux encore, s'il s'y trouvait une direction intelligente, un guide se faisant obéir. [...] Le travail manuel, quand il ne dépasse pas certaines limites, est la joie de l'enfant, son lot de nature par conséquent. À lui donc appartient de droit la plus grande place dans l'éducation première; le travail intellectuel ne doit arriver qu'en seconde ligne, aux heures du repos. C'est tout simplement la récréation renversée.

Faites asseoir l'élève sur les bancs de l'école, quand vous l'aurez fatigué dehors. Il s'y tiendra tranquille sans contrainte, écouterait volontiers, apprendra davantage et mieux, en beaucoup moins de temps ».

Jean Macé, préface de « *Mémoire sur la réforme des méthodes* »,
par Charles Mismar, 1880



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

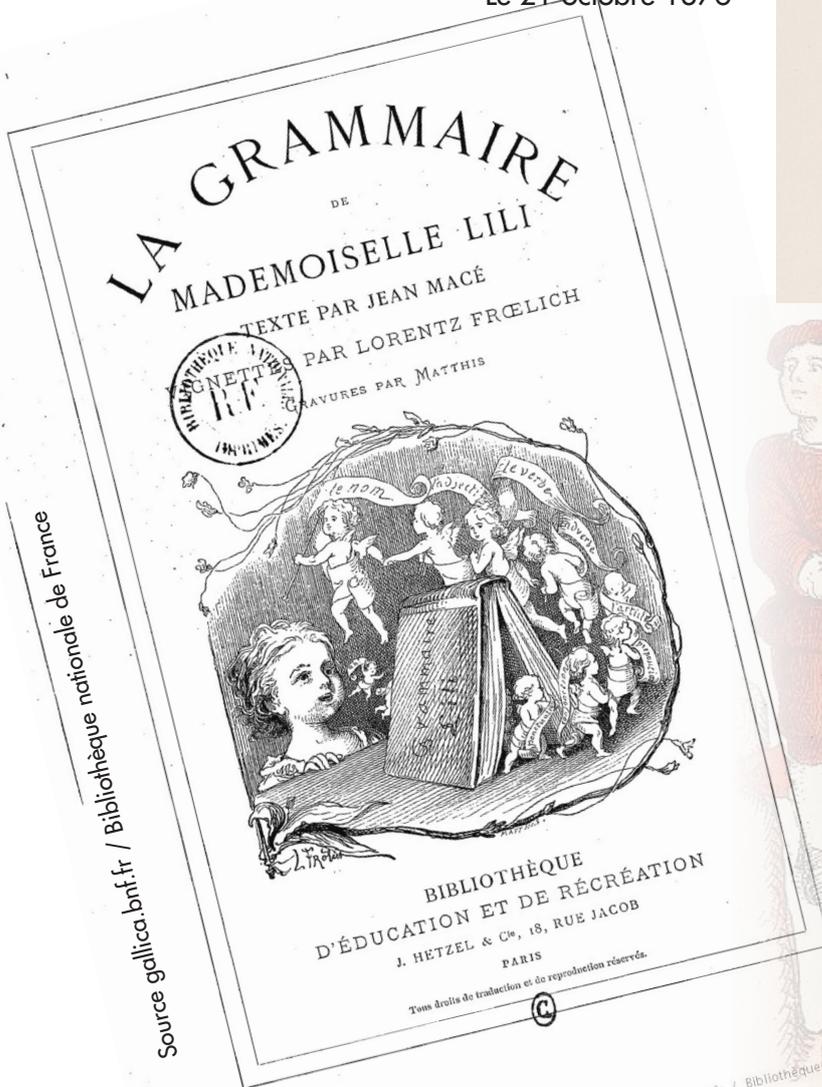
FICHE 11 : Un nouveau discours sur l'éducation

Jeanne était au pain sec...

Jeanne était au pain sec dans le cabinet noir,
Pour un crime quelconque, et, manquant au devoir,
J'allai voir la proscrire en pleine forfaiture,
Et lui glissai dans l'ombre un pot de confiture
Contraire aux lois. Tous ceux sur qui, dans ma cité,
Repose le salut de la société,
S'indignèrent, et Jeanne a dit d'une voix douce :
– Je ne toucherai plus mon nez avec mon pouce ;
Je ne me ferai plus griffer par le minet.
Mais on s'est écrié : – cette enfant vous connaît ;
Elle sait à quel point vous êtes faible et lâche.
Elle vous voit toujours rire quand on se fâche. (...) ;
Plus de règle. L'enfant n'a plus rien qui l'arrête.
Vous démolissez tout. – Et j'ai baissé la tête,
Et j'ai dit : – Je n'ai rien à répondre à cela,
J'ai tort. Oui, c'est avec ces indulgences-là
Qu'on a toujours conduit les peuples à leur perte.
Qu'on me mette au pain sec. – Vous le méritez, certes,
On vous y mettra. – Jeanne alors dans son coin noir,
M'a dit tout bas, levant ses yeux si beaux à voir,
Pleins de l'autorité des douces créatures :
– Eh bien, moi, je l'irai porter des confitures.

Victor HUGO, *L'art d'être grand-père*
Le 21 octobre 1876

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

THÈME 3 : LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ÉDUCATION

FICHE 12 : Former les élites : le lycée



La salle de science du lycée Bartholdi, s.d.

Strasbourg, le 2 août 1865

Monsieur l'Inspecteur,
Des personnes venues de Colmar ont répandu à Strasbourg des bruits fâcheux sur la nourriture de votre lycée. Elles disent que l'on abuse étrangement des légumes secs et de la charcuterie, que la viande de boucherie

n'est pas fraîche et que des élèves y ont trouvé des vers. On assure que ce régime a indisposé les familles et amènera une notable désertion à la prochaine rentrée. (...)

Veuillez parcourir les menus du dernier mois pour constater si réellement la part faite à la charcuterie et aux légumes secs a été exagérée.

Quant aux vers trouvés dans la viande, on me dit qu'ils ont été signalés par un élève en plein réfectoire.

Je crois devoir ajouter que les élèves du lycée de Colmar ont été bien inférieurs aux élèves du lycée de Strasbourg dans les compositions du baccalauréat ès sciences.

Agrérez, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le recteur,
Delcasso

ADHR, 1T 1696

Réponse au crayon :

menus du 31 juillet au 6 août : 3 plats de légumes secs sur 14

Rôti de bœuf

Bouilli avec sauces

Rôti de porc

Bouilli avec sauces

Rôti de veau, lentilles au lard

Andouilles sur choux, navets

Bœuf gratin

Le lycée dans le système scolaire français

Les réformes napoléoniennes avaient, dès 1806, réorganisé l'enseignement public pour le mettre sous l'autorité de l'État : c'est à ce moment-là que sont distingués les enseignements primaires, secondaire et supérieur. Au XIX^e siècle, la distinction entre collège et lycée ne renvoie pas au niveau d'étude mais à la tutelle exercée sur l'établissement : les deux types d'établissement préparent aux baccalauréats ès sciences et ès lettres, ainsi qu'aux écoles spéciales du gouvernement.

En revanche, les lycées sont placés sous l'autorité directe de l'État alors que les collèges communaux sont dirigés par un principal et les locaux, le traitement des fonctionnaires et l'entretien sont à la charge de la commune. Le chef-lieu, Colmar, fit les démarches nécessaires pour transformer en 1856, le collège communal en lycée : comme tous les lycées, il fonctionne sous le système de l'internat, avec une discipline stricte ; les professeurs sont tous des agrégés nommés par le ministère. On y enseigne surtout les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale, les sciences mathématiques et physiques. En l'absence de loi de scolarisation obligatoire, seuls quelques jeunes gens privilégiés ont accès à l'enseignement secondaire.

Questions :

1- Les menus sont-ils satisfaisants au lycée de Colmar ? Justifie

2- Quel problème plus sérieux est évoqué à la fin de la lettre ?

3- De quels outils pédagogiques disposent les enseignants pour enseigner les sciences aux lycéens ?

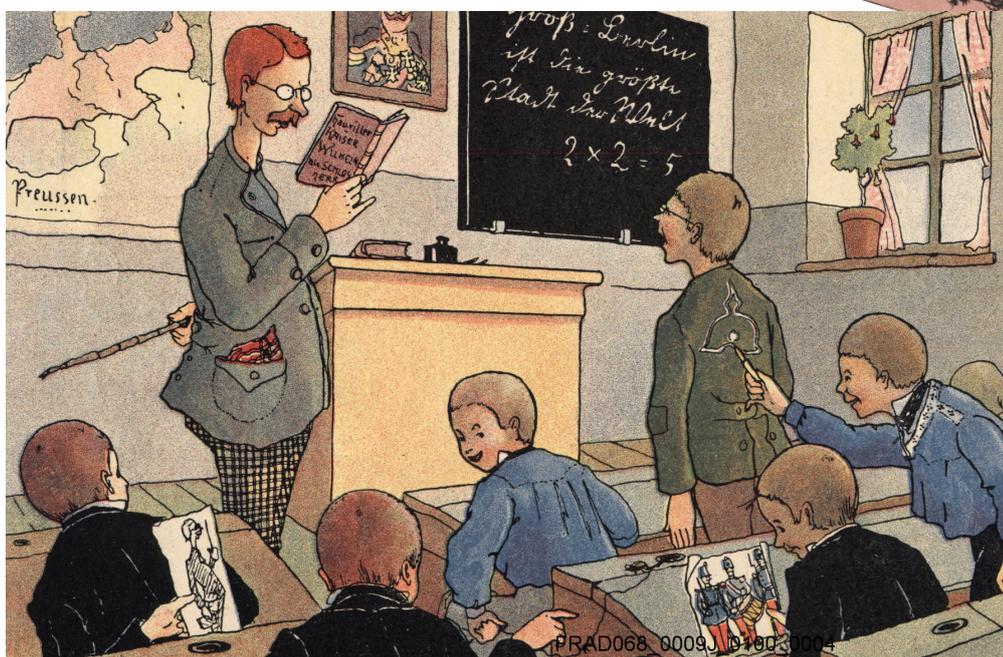
FICHE 12 : Former les élites : le lycée

Un exemple de récompense attribuée aux bons élèves au lycée Bartholdi de Colmar en 1866.

Comment motive-t-on les élèves ?



Le lycée Bartholdi à l'heure allemande



« Mon séjour au lycée allemand de Colmar compte parmi les plus mauvais souvenirs de ma vie. Le morne ennui des leçons de grec et de latin, les rigueurs du cours d'allemand avec ses insipides poésies patriotiques, dont on nous saturait, les insultes par lesquelles notre Professor se vengeait de nous voir sourire quand il s'imaginait nous apprendre le français, tout cela empoisonne la jeunesse des petits alsaciens. Mais toutes ces tristesses, toutes ces humiliations et même les gifles, les gifles brûlantes qui laissent au front le rouge de la honte et sur la joue la trace de l'énorme bague du Herr Professor, tout cela n'était rien en comparaison de ce que nous avons souffert pendant les leçons d'histoire. C'est là surtout que l'on prétendait nous **germaniser** en nous abreuvant de sarcasmes, d'insultes envers tout ce qui nous était cher, tandis qu'on nous forçait à apprendre l'histoire de la Prusse.

L'histoire d'Alsace racontée aux petits enfants d'Alsace et de France par l'Oncle Hansi (préface), J.-J. WALTZ, Paris, 1912

Questions :

- 1- Fais la liste des reproches que fait Hansi aux cours reçus au lycée. Tu les classeras en deux catégories (les méthodes éducatives, les contenus des enseignements)
- 2- Quel est le sens du verbe germaniser (en gras) ?
- 3- Quelles sont les matières où la germanisation est la plus évidente pour l'élève Hansi ? Comment cela se fait-il ?
- 4- Après t'être documenté sur l'auteur, exerce ton esprit critique au sujet de ce récit :
 - a. qu'est-ce qui dans le contexte historique des années 1880, justifie la germanisation ?
 - b. Pour quelles raisons (âge de l'élève Waltz, circonstances familiales, engagement politique en 1912...) Waltz rejette-t-il avec autant de violence l'enseignement qu'il a reçu au lycée Bartholdi ?

FICHE 13 : Former une main d'œuvre disciplinée : les écoles professionnelles

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE L'EST

Placée sous la surveillance des autorités universitaires, ayant à sa portée des manufactures de tout genre et les usines les plus importantes, soutenue par le patronage bienveillant des manufacturiers les plus éminents, l'école professionnelle de l'Est offre aux parents les plus sérieuses garanties pour l'avenir des jeunes gens qui lui sont confiées. Le but de l'école est de préparer directement aux carrières industrielles et commerciales en joignant à l'instruction théorique la pratique des ateliers.

En dernière année, ils sont répartis en sections correspondantes aux principales ramifications du travail industriel : mécaniciens, chimistes, dessinateurs et graveurs, architectes, qui sont tous occupés, pendant une grande partie de la journée, à des exercices et à des travaux préparatoires à leur vocation spéciale. Le prix annuel de l'externat est de 120 francs pour les deux dernières années. Tous les externes auront, en outre, à payer 3 francs par an pour l'encre et les autres menues fournitures à la charge de la maison.

Prospectus de présentation, 1854, ADHR, 1 T 1748



Questions :

- 1- Montre que cette école est publique.
- 2- Montre que cette école dépend aussi beaucoup des grands industriels de Mulhouse
- 3- Le prix de l'inscription est-il élevé ? Pourquoi ?
- 4- Quelle est l'utilité de prévoir un uniforme pour les élèves ?

Dessin de l'uniforme que le directeur de l'école professionnelle de Mulhouse désire donner à ses élèves. 1854. ADHR 1T 1748

Les écoles professionnelles

La loi du 31 mai 1865 crée l'enseignement secondaire spécial qui a pour but de préparer aux professions du commerce et de l'industrie. Désormais, les enseignements professionnels autrefois dispensés sans encadrement précis dans les collèges et les lycées, sont encadrés par des programmes déterminés. En dehors des enseignements classiques, les élèves reçoivent des cours de chimie, de mécanique, de dessin industriel ou de comptabilité. Les langues anciennes ne sont pas enseignées, mais les langues vivantes étrangères peuvent faire partie de l'enseignement.

Une agrégation pour l'enseignement professionnel est également créée en 1868.

FICHE 13 : Former une main d'œuvre disciplinée : les écoles professionnelles



A.D.H.R - 9 Fi 77

Cartes postales Issenheim

Note : Ces cartes postales sont légèrement postérieures à la période puisqu'elles datent probablement de l'entre-deux-guerres



Ecole MENAGÈRE (ISSENHEIM) Salle de Repassage

A.D.H.F



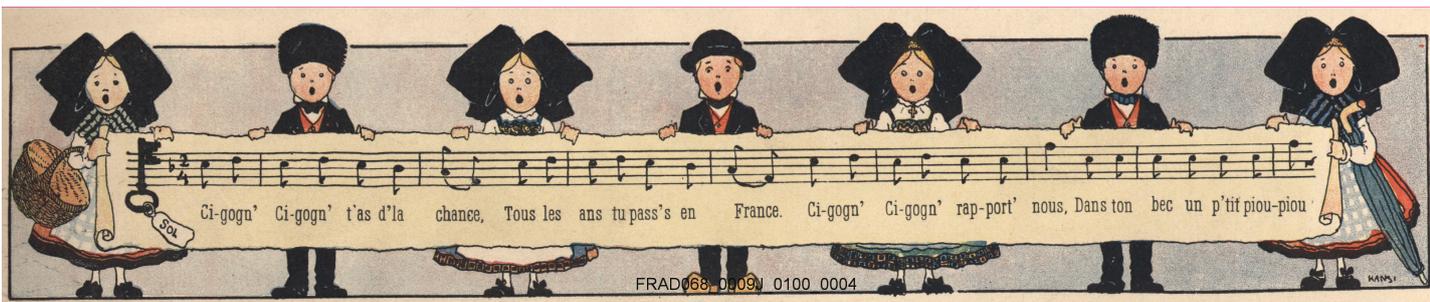
Ecole MENAGÈRE (ISSENHEIM) Cuisine

A.D.H.R - 9 Fi 76

Questions :

- 1- Quelles sont les matières enseignées aux élèves de cette école ?
- 2- Quels sont les outils pédagogiques à la disposition des enseignants ?
- 3- À quel avenir les élèves sont-elles donc destinées ?

FICHE 14 : Les rites de passage



La cigogne qui apporte les bébés ?

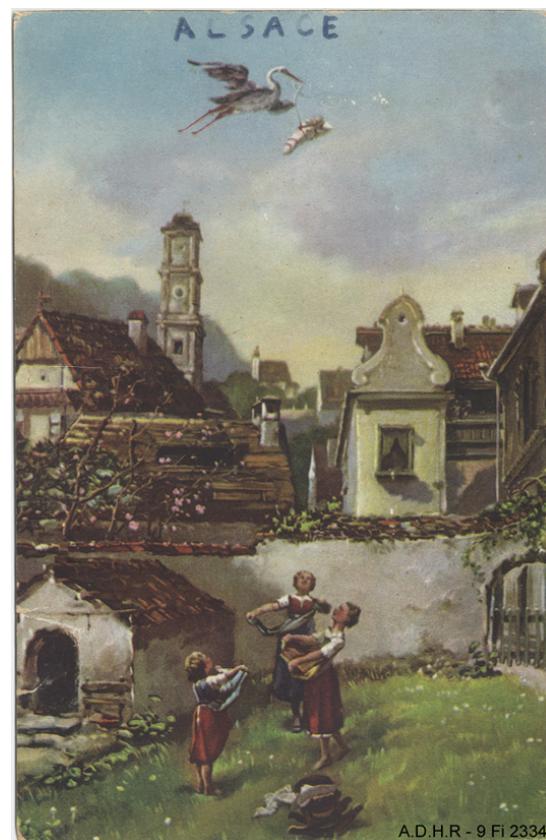
Il y a une naïve et jolie tradition selon laquelle les foyers d'Alsace recevaient les nouveau-nés grâce à la Cigogne, qui les apportait au creux d'un foulard suspendu à son bec. Et, pour attirer la bonne Cigogne chez leurs parents, les bambins déposaient souvent, sur le rebord de leur fenêtre, les sucreries dont ils acceptaient de se priver. Charmante coutume, que ne connaissait pas le reste de la France, où les garçons naissent dans les choux et les filles dans une rose.

Mais sait-on que, venue d'Allemagne, la cigogne pouponnante n'est apparue en Alsace qu'après 1870 ? Alors, d'où

provenaient les bébés, avant

cette importation ? On allait les chercher au creux de certaines roches, de certaines sources, après de certaines nappes d'eau. (...) Cette croyance sur l'origine des enfants révèle les idées d'un monde obsédé par l'animisme. Les Kinderbrünnlein [fontaines aux enfants], et Kinderfelsen [roches aux enfants] se rencontrent presque exclusivement dans les régions montagneuses, habitées jadis par des peuplades celtiques, dans les Alpes suisses, la Forêt-Noire et les Vosges.

D'après G. GRAVIER : *Légendes d'Alsace*, tome I



De l'enfance à l'âge adulte

C'est essentiellement dans les familles bourgeoises que les rituels enfantins sont décrits, magnifiés a posteriori par le souvenir qu'ils ont laissé.

- le baptême, moment clé qui fait parvenir l'enfant dans le cercle social, évolue de l'obligation religieuse à la fête familiale. On en recule la date (en principe, il devrait être administré dans les 3 jours après la naissance) pour que la mère puisse y assister, on y convie le cercle familial en l'accompagnant d'un grand déjeuner, on en perpétue le souvenir en imprimant des petits signets ou des vœux de baptême.

- les croyances enfantines autour de la fête de Noël sont en Alsace, fortement marquées par les influences germaniques. L'usage de décorer un sapin de Noël dans les maisons est attesté à Strasbourg en 1605. Le petit Jésus (ou « Chriskind ») descend du ciel pour apporter des étrennes aux enfants sages, souvent pour la nouvelle année. Les enfants sont les acteurs principaux des fêtes familiales de fin d'année.

- La conscription est une étape clé pour entrer dans l'âge adulte.

FICHE 14 : Les rites de passage



La conscription, un rite de passage à l'âge adulte.

C'est en 1798 que le Directoire établit la conscription, c'est-à-dire l'inscription au rôle des jeunes gens entre 20 et 25 ans. [...] Mais après la chute de Napoléon et le retour à la paix, le folklore fleurit autour des formalités de recrutement. Le service militaire n'était plus obligatoire pour tous les jeunes gens ; seuls ceux que le sort désignait partaient à l'armée pour 7 longues années.

Le tirage au sort se faisait au chef-lieu de canton ; et même ceux qui avaient tiré un « mauvais numéro » pouvaient se faire remplacer contre une somme allant, suivant les époques, de 1200 à 3000 francs. Ceux qu'un « bon numéro », au chiffre élevé, avait libéré de l'obligation militaire, manifestaient leur satisfaction en festoyant et en dansant dans les rues du village pendant plusieurs jours.[...]

Le grand jour du tirage, les conscrits du village se rendaient en groupe au chef-lieu de canton, coiffés du grand chapeau noir, vêtus du sarrau bleu et du pantalon blanc ; une fanfare et un drapeau précédaient le cortège. Devant les autorités, sous-préfet, maire, gendarmes, ils tiraient leur numéro de l'urne. Ce petit papier rectangulaire se fixait ensuite sur le devant du chapeau. Le numéro était ensuite soigneusement conservé ; parfois le conscrit le collait sur du papier décoré, parfois il le donnait en souvenir à sa fiancée.



ADHR 9J100/4



FRAD068_0009J_0100_0004

«Coutumes et traditions religieuses en Alsace», par
André-Marcel BURG,
in *Folklore et tradition en Alsace*, 1973

FICHE 15 : L'enfant, un enjeu politique ?

Enjeux politiques du choix du prénom

Belfort, le 20 Août 1829

Monsieur le Comte, [lettre adressée au préfet de Colmar]

Monsieur le maire de Masevaux me fait savoir que Mme Kœchlin est accouchée il y a quelques jours d'un garçon qu'on lui a déclaré vouloir nommer Mathieu César Napoléon. Ce nom de Napoléon paraissant à Monsieur le maire ne pouvoir être admis, il me fait part qu'il l'a laissé en blanc dans l'acte de naissance jusqu'à ce qu'il ait pris des informations s'il doit ou non l'y insérer (...) Le jour de la naissance de cet enfant a été une grande fête dans la fabrique (...)

ADHR - 6M 329

*Réponse de l'administration :
« répondu au sous-préfet que, d'après
l'article VII de la loi du 21 germinal an XI,
rien ne s'oppose à l'inscription du prénom
dont il s'agit »*

Questions :

- 1- De quand date cette lettre? Quel est le régime politique de la France à cette date?
- 2- Quels deuxième et troisième prénoms Mme Kœchlin veut-elle donner à son enfant ? en quoi ces deux prénoms évoquent-ils des sympathies pour le système impérial ?
- 3- Pour quelle raison le maire refuse-t-il donc le 3^e prénom de l'enfant ?
- 4- Que penser de la réponse de l'administration préfectorale?



« Les Petits Patriotes », 1830
Philippe-Auguste Jeanron (1809-1877)
Huile sur toile, Caen, Musée des beaux-arts
photo © RMN-Grand Palais/Daniel Arnaudet

L'enfant combattant

Question :

Comparez la représentation de ces enfants avec celui de : La liberté guidant le peuple, de Delacroix. Montrez les différences dans l'attitude, l'entourage, les armes et la tenue vestimentaire des enfants représentés sur chacune des toiles.

L'enfant, un enjeu politique ?

Après la Révolution et l'Empire, les discours sur l'enfant sont de plus en plus nombreux, preuve que cette catégorie nouvelle prend toute sa place dans la sphère du politique. Dans la première moitié du XIX^e siècle, on aborde politiquement la question de l'enfance sous l'angle social : santé, travail, vaccination, épidémie sont des enjeux de taille pour maintenir la paix sociale. Mais l'intérêt pour l'enfance prend progressivement une autre dimension. L'enfant, c'est le futur citoyen, celui qui demain défendra la patrie et en fera la force. Il est donc impliqué malgré lui dans des luttes qui le dépassent, en particulier après 1871 et l'annexion de l'Alsace. Il devient même le vecteur d'émotion privilégié pour sensibiliser les adultes à la cause française, en particulier chez le dessinateur Hansi.

FICHE 15 : L'enfant, un enjeu politique ?

L'enfant et la propagande



Question :

Grâce à une description précise de ces deux cartes postales, montre que l'enfant est, pendant la première guerre mondiale, à la fois utilisé par et destinataire de la propagande pro-française.

Archives Départementales du Haut-Rhin

Un dossier du service éducatif

par Anne-Sophie Goepfert, enseignante relais
octobre 2016

